

Droit de réponse

Rapport définitif de contrôle n° 2015-151

Société anonyme d'HLM Brennus Habitat

Sens (89)

SENS, le 10 avril 2017

Service : Direction
N/réf. : PhDN/LF - 96.17

ANCOLS
Monsieur Pascal MARTIN-GOUSSET
1 rue du Général Leclerc
92800 PUTEAUX

Courrier en recommandé avec AR

Objet : Rapport définitif de contrôle n° 2015-151

Monsieur le Directeur Général,

Nous avons l'honneur de vous adresser la réponse que nous souhaitons apporter au rapport définitif de contrôle de notre société, approuvée par notre Conseil d'Administration réuni le 03 avril dernier.

La réorganisation de notre société est engagée depuis plusieurs mois. Elle s'appuie sur une stratégie révisée en matière d'actionnariat, sur des objectifs plus ambitieux et le redéploiement de ses moyens.

Les motifs de ce changement, outre la recherche d'une plus grande efficience sont l'amélioration du service aux locataires, l'amélioration de la qualité et une politique de développement davantage recentrée et enfin la mise en place, déjà effective, d'un bureau des marchés.

Cette réorganisation s'appuie sur un nouveau système d'information en cours d'intégration en 2017. L'interaction outil/réorganisation est de nature à fluidifier la communication interne et permettre d'une part, un travail plus collaboratif et d'autre part, une facilitation de la prise de décisions grâce à une clarification des délégations internes.

Brennus Habitat devra faire face à partir de 2017 à de nombreux chantiers : programme NPNRU (quartiers des Champs-Plaisants et des Arènes), rénovation thermique des immeubles afin d'améliorer leur performance énergétique, démolitions et constructions d'immeubles dans le territoire du Nord de l'Yonne, révision de sa politique d'aménagement (vente de charges foncières), définition précise et mise en œuvre d'une politique de vente aux locataires et poursuite de l'amélioration de la qualité de vie au quotidien notamment en matière d'entretien courant et de nettoyage comme en attestent d'ores et déjà les derniers résultats de l'enquête de satisfaction réalisée en 2016.

Enfin, en relation avec la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, la définition d'une autre politique d'attribution des logements sera mise en œuvre courant 2017/2018.

Le conseil d'administration sera pleinement associé à la redéfinition des objectifs d'accueil notamment dans le cadre de l'application de la loi « Egalité et Citoyenneté » qui prévoit de favoriser la mobilité dans le parc social, de même le sera-t-il pour la définition des critères et objectifs de la CUS 2018/2023 et le suivi régulier du Plan Stratégique du Patrimoine qui lui est associé.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président



Philippe de NIJS

